

Plan violence : des sanctions financières à l'étude

Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, entend responsabiliser les parents d'élèves violents

Sanctionner les parents pour faire rentrer dans le rang leurs enfants : la « recette », vieille comme l'école obligatoire, a pu, par le passé, être utilisée pour lutter contre l'absentéisme. Mettre en place des sanctions financières à l'encontre des parents pour lutter contre les violences en milieu scolaire est, en revanche, assez inédit, et le gouvernement semble ne pas l'exclure. « Toutes les pistes sont ouvertes », a affirmé le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, sur BFM-TV jeudi 10 janvier, mais ce n'est pas tranché.

En déplacement dans les Hautes-Alpes jeudi toute la journée, M. Blanquer a vu cette idée, développée dans les colonnes du *Parisien*, trouver un fort écho sur les réseaux sociaux et perturber sa tournée des écoles. L'idée de « toucher » aux allocations familiales, au fondement en 2011 de la loi Ciotti abrogée sous le précédent quinquennat, trouve des relais à droite mais pas dans les rangs socialistes et assez peu, semble-t-il, dans ceux de La République en marche. « Ce raisonnement est très marqué idéologiquement, observe une source bien informée ; cela revient à dire qu'un élève en difficulté sociale est un élève dangereux. »

La controverse est lancée et pourtant, selon nos informations, l'option des sanctions financières est effleurée dans le prérapport comportant une trentaine de préconisations attendu dans les prochains jours par le ministre Blanquer. Il y aurait, au sein même du groupe de travail, débat sur la forme qu'elles pourraient prendre – suspension de bourses, amendes administratives, mise cause du versement des allocations...

Le document d'une centaine de pages en cours de finalisation constitue la colonne vertébrale du « plan violence » promis par le gouvernement après l'agression, fin octobre, d'une enseignante de Créteil (Val-de-Marne) braquée par

l'un de ses élèves avec une arme factice. La vidéo de la scène, diffusée sur Internet, avait créé l'émoi bien au-delà des cercles d'enseignants. Ce plan interministériel, porté par l'éducation nationale, la justice et l'intérieur, a pris du retard avec la crise des « gilets jaunes ». Une dernière réunion du groupe de travail en charge du dossier était prévue vendredi 11 janvier, la communication officielle devant intervenir « pas avant le 30 janvier », affirme-t-on dans l'entourage de M. Blanquer.

«Aucun tabou»

A la manœuvre, quatre spécialistes du système éducatif aux profils et sensibilités divers : la rectrice de Montpellier Béatrice Gille – anciennement nommée à Créteil, académie réputée difficile – mais aussi la vice-présidente de l'association des maires de France Agnès Le Brun, maire LR de Morlaix (Finistère), le député LRM de Seine-Saint-Denis Stéphane Testé, par ailleurs directeur d'école, et l'inspecteur général Hubert Schmidt. S'ils ne souhaitent pas s'exprimer sur leurs préconisations, ils assument une « ligne » : ne s'imposer « aucun tabou ».

«Aucun tabou» : c'est aussi l'expression qu'a employée M. Blanquer, fin octobre, pour évoquer la possibilité d'une présence policière dans les établissements volontaires « pour des missions d'information ponctuelles auprès des élèves ou en cas d'incident grave ». En 2010, à l'initiative de Luc Chatel et de Brice Hortefeux, ministres de l'éducation et de l'intérieur de Nicolas Sarkozy, des policiers référents avaient fait leur apparition dans une poignée de lycées. Ils sont aujourd'hui quelque 6 500 policiers ou gendarmes à servir de relais dans les établissements, selon le ministère de l'intérieur. Leur présence est aussi expérimentée, depuis peu, dans une dizaine d'écoles primaires à Nice.

Le premier des trois volets du fu-

tur « plan violence » concerne la « sécurisation aux abords des établissements ». Il englobera toutes les mesures susceptibles de prémunir la communauté scolaire d'intrusions extérieures de bandes de jeunes, comme cela s'est vu dans un lycée du Raincy (Seine-Saint-Denis) lors de la récente mobilisation lycéenne. L'accent devrait être mis dans le sens d'un renforcement du dispositif de remontées d'incidents. « La chaîne d'alertes doit être connue et maîtrisée par tous les enseignants », dit une source proche du groupe de travail. Un effort de formation en ce sens en découle. Une messagerie instantanée activée en cas d'accidents est, semble-t-il, à l'étude.

Le second volet de mesures concerne, lui, le développement de « structures spécifiques » pour les élèves qui posent le plus de problèmes – ces jeunes « poly-exclus », dont, souvent, l'institution ne sait que faire. Certains mois en Seine-Saint-Denis, les élèves exclus peuvent représenter un collège entier, selon le sociologue Benjamin Moignard, auditionné par le groupe de travail. Quelques-uns sont renvoyés jusqu'à vingt-cinq fois par an, explique ce chercheur. Pour renforcer le circuit de l'information entre école, police et justice, une circulaire de politique pénale de prévention et de lutte contre les violences scolaires est en préparation.

Le troisième et dernier volet doit rassembler des mesures d'« aide à la parentalité ». C'est paradoxalement dans ce cadre que pourraient être introduites ces sanctions financières qui font débat. « Il nous faut être très pragmatique et décider au cas par cas. Si c'est une question de détresse, il faut accompagner la famille. Si c'est une question de laxisme, la question de la responsabilisation se pose sous une forme à déterminer », a déclaré au Monde Jean-Michel Blanquer en marge de son déplacement jeudi.

Sanctionner financièrement les

familles a-t-il fait ses preuves ? La mesure a été testée en Californie dès les années 1980, puis en Belgique et en Angleterre. « Les quelques évaluations qui existent ont montré son inefficacité », assure le chercheur Benjamin Moignard. « Il existe deux leviers efficaces démontrés avec une constance désespérante par les études de terrain », reprend M. Moignard : la stabilisation des équipes enseignantes et le sentiment de justice des élèves

Le premier volet du futur « plan violence » concerne la « sécurisation aux abords des établissements »

face au volume de sanctions. Car l'école française sanctionne plus qu'on ne le croit : un collégien sur deux déclare avoir reçu au moins une retenue en 2016-2017.

L'imminence d'un « énième plan sécurité » – le quatorzième en deux décennies, selon les calculs des proviseurs du SNPDEN-UNSA – place dans l'attente la communauté éducative. Les « contenus », au fil du temps, n'ont pas beaucoup varié : il est souvent question de resserrer les liens avec la police et la justice, de renforcer les punitions, de créer des personnels dédiés... Parmi les pistes dévoilées aux recteurs à la Toussaint, quelques nouveautés se dessinent pourtant. Les élèves de retour en classe après une exclusion feront l'objet d'une « période probatoire ». Les conseils de discipline seront simplifiés, et des « sanctions de responsabilisation » seront développées. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET VIOLATINE MORIN

Vives réactions au sein de la majorité contre une « vieille lubie »

AVANT MÊME d'être actée, la possibilité de sanctionner financièrement les parents d'élèves violents a fait des vagues au sein de la majorité. Sans surprise, le fil Twitter s'est emballé. « Vieille lubie », y a réagi Hugues Renson, député LRM de Paris et vice-président de l'Assemblée nationale. « Cette mesure n'a jamais apporté la preuve de son efficacité. Dans une famille comme ailleurs, on règle rarement des difficultés en ajoutant des difficultés », a-t-il posté le 10 janvier. Aurélien Taché, député LRM du Val-d'Oise, a, lui, dénoncé « une double peine insupportable » : « Comment imaginer une seconde qu'une famille dépassée par un adolescent violent pourra mieux y faire face une fois privée de ces allocations ? », questionne l'ex-conseiller logement sous la gauche.

Guillaume Chiche, député LRM des

Deux-Sèvres, voit quant à lui dans la suppression des allocations familiales une « menace à la précarisation ». « Poursuivre dans ce sens, ce serait prendre le risque de fracturer la majorité, et la situation politique actuelle ne le permet pas », assure une députée qui a requis l'anonymat, sûre que « l'option de l'amende » devrait l'emporter sur celle d'une « coupe » des allocations.

« Grigri politicien »

Sur le terrain de l'école, sans surprise, les parents d'élèves de la FCPE s'émeuvent d'une « mesure anti-pauvres ». La critique ne porte pas que sur le « fond », c'est aussi l'efficacité de la méthode qui est mise en cause, car plus de trois millions de foyers qui n'ont qu'un seul enfant ne touchent pas les allocations. Du côté du syndicat

d'enseignants SE-UNSA, on réclame des « mesures sur le climat scolaire ou la coéducation plutôt que (...) ce grigri politicien ».

Face à cette vague de désapprobation, le projet s'est trouvé un défenseur actif: le député LR des Alpes-Maritimes Eric Ciotti. Par voie de communiqué, lui s'est félicité que « le ministre de l'éducation semble vouloir s'inspirer de [sa] loi abrogée de façon démagogique par les socialistes [en 2013] et qui permettait, écrit-il, de supprimer les allocations aux parents d'élèves absents », écrit-il. Son bilan? Plus de 79 000 signalements avaient été faits en 2011-2012, les deux tiers donnant lieu à un avertissement, 619 à des suspensions d'allocations. 142 allocations avaient été restituées lorsque l'élève était revenu à l'école. ■

M. HA. ET V. M.